

La République du Centre, 29 juillet 2021

PASS SANITAIRE ÉTENDU

Jean-Pierre Sueur a voté contre la loi, voici pourquoi

Comme l'ensemble des parlementaires affiliés aux groupes de gauche, le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur a voté contre la loi autorisant l'extension du pass sanitaire.

« Nous sommes partisans de la vaccination la plus forte, la plus large et la plus rapide possible. Nous avons même déposé des amendements, y compris pour que toute la population soit vaccinée, puisque c'est la seule manière efficace d'arriver à l'immunité collective ; mais pour ma part, je préfère parler de vaccination générale que de vaccination obligatoire », explique Jean-Pierre Sueur.

Le sénateur socialiste le dit avec force : « je ne suis pas contre le pass sanitaire, je suis même favorable à des mesures contraignantes, le temps qu'on arrive à l'immunité générale. Mais si nous n'avons pas voté le texte, c'est en raison de certaines modalités qui portent atteinte aux libertés », ajoute le parlementaire.

« Des choses qui posent problème »

Jean-Pierre Sueur évoque ainsi l'obligation de présenter un pass sanitaire, y compris notamment pour s'installer à une terrasse. « On souhaitait qu'il s'applique aux espaces confinés et non en plein air », indique-t-il.

Dénonçant « des mesures extrêmement attentatoires

au droit du travail », le sénateur PS était également favorable à une mise en œuvre du pass, entre le 1^{er} et le 15 septembre, « le temps que les gens se fassent vacciner ». On sait que la date retenue est finalement celle du 5 août.

De la même façon, « les mesures restrictives de liberté » adoptées auront vocation à s'appliquer au moins jusqu'au 15 novembre. « Nous voulions que le Parlement puisse se réunir dès le 30 septembre », regrette l'élu du Loiret.

« Il y a des règles à faire respecter, mais nous ne voulons pas que l'on transforme chaque Français en un contrôleur des autres Français. Nous tenons à rester dans une société de liberté », insiste encore Jean-Pierre Sueur.

Le parlementaire ajoute : « ce pass sanitaire a été fait dans une telle urgence qu'on sent bien qu'il y a beaucoup de choses qui posent problème ».

Pour preuve, si les groupes de gauche ont saisi le Conseil constitutionnel, le Premier ministre, Jean Castex, en a fait autant.

« Personne n'est vraiment sûr que le texte est satisfaisant pour ce qui est du respect des libertés et de la proportionnalité des restrictions aux libertés », en déduit le parlementaire socialiste. ■

Philippe Renaud
philippe.renaud@centrefrance.com